



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 avril 2016

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016

Document déposé : Rapport A-34-2550 en date du 16 mars 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de
mars 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire
du 12 avril 2016, fait partie du texte du procès-verbal
qui sera soumis aux membres du comité exécutif
à la prochaine séance ordinaire.

M^c France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2550

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 16 mars 2016

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 148.80 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2015-2016

A 34-2550

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
16-mars	Bureau des commissaires	16)b)i	18)a	Café pour réunions - rencontres - commissaires et invités	148,80 \$
					148,80 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1